

**PROCES-VERBAL
DU 14 FEVRIER 2023**

Présent-e-s

M. Félicien MAZZOLA, Président
M. Martin BARCELLINI, Vice-Président
M. Paul EUGSTER
M. Nicolas FOURNIER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
Mme Fabienne HUTIN
Mme Aline JOLIAT SAULNIER
M. Jean-Claude KORMANN
M. Christian MARTI
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
Mme Nicole ROEHRICH
M. Christian RUPP
Mme Floriane SCHMIDT
Mme Isabelle STOFFEL
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

-

Conseil administratif

Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de Mme Fabienne Hutin, en remplacement de M. Quentin Knight, démissionnaire
7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de M. Quentin Knight)
8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux
9. P DM 945 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC destiné à une étude permettant de préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « la Ruche » sise dans le plan localisé de quartier n°2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates
10. P DM 944 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.- TTC pour le rehaussement des quais de bus
11. DM 942 – Crédit d'investissement complémentaire de CHF 65'000.- TTC destiné à la mise à jour du Plan directeur communal
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers
14. Naturalisations (huis clos)

Le **Président** ouvre la séance du 14 février 2023, il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au nouveau Co-Secrétaire général ad intérim, M. Mumenthaler, qui assurera la transition pendant le congé maternité de Mme Khaghani.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** propose de voter l'OJ.

L'OJ est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022

M. Barcellini, haut de p.14, 2e ligne : « ...Sur ce point, il souligne qu'il faut être clair : avec une population en hausse et sans toucher à la zone agricole, les activités économiques du canton et de la commune vont devoir monter sur l'échelle des valeurs. »

Mme von Gunten-Dal Busco, p.10, 1ère intervention de **Mme Uldry Frossard**, dernière ligne du § : « ... D'où la demande de voter ce crédit sur le siège. » Puis, sous son intervention, modifier : « ...pour préciser que le CA a décidé de ne pas donner de consigne sur le traitement de cette délibération. »

Avec ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Mazzola transmet les informations suivantes :

- L'ACG a tenu une formation relative à l'urgence climatique : un résumé a été envoyé à tous.
- Appel à projets de 2022 : l'un des projets lauréats de l'an passé piloté par M. Bovey qui a informé de son avancement et aussi que des ateliers musicaux auront lieu le 11 mars 2023, ainsi qu'un concert de rattrapage qui aura lieu le 18 mars à 11 heures, avec participation de 2 c.m.
- Info de l'ATE Genève : celle-ci relaie l'interpellation d'un habitant sur la sécurité du chemin de l'école et annonce que la réalisation d'un plan de mobilité scolaire est prévue.
- Questions écrites : leur longueur a été évoquée au Bureau, mais il est rappelé que le travail se fait malgré tout, majoritairement en commissions. Ces questions écrites continueront à exister, mais demandent un travail important à l'administration. S'il est possible de faire autrement, ce serait néanmoins préférable.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey, informe que la commission s'est réunie le 30 janvier pour une présentation du mandataire relative au plan quadriennal 2023-27. A également été traitée la DM 942 pour un investissement complémentaire de CHF 65'000.- pour lequel il fera un rapport plus tard. Des informations de la c.a. sur les ressources humaines de l'administration ont aussi été apportées.

Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 31 janvier pour traiter du PLQ Cherpines, du plan de démarches en matière de mobilité et du PLQ Vuillonnex. Enfin un point a été fait sur la motion 202 « Une fois, un cirque » pour l'avancement des démarches mises en place.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie aux Cherpines le 24 janvier et a accueilli Mme Pastor, chef de projet et plusieurs responsables qui ont répondu à la commission sous forme de présentations. Les thèmes de l'arborisation, les critères de durabilité, la gestion de l'eau, la surface d'espaces verts par habitant et la mobilité, ont été abordés. Puis, une étude sanitaire sur les arbres devant déterminer les sujets à risque a fait l'objet d'un retour de la c.a. sur ce thème.

A relever aussi, que le 8 mars prochain, la CDEE invite les c.m. à venir planter 2 arbres proches de la Salle communale de 17 à 18H. Un courrier de l'administration vous sera envoyé.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission ne s'est pas réunie.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 17 janvier et a fait un bilan des promotions citoyennes organisées en fin d'année passée avec succès. Un brassage générationnel a été relevé. La commission a aussi traité de la motion 202 pour la mise à disposition d'un terrain aux Cherpines pour « Une fois, un cirque ». Elle a rendu un préavis en faveur d'un classement de cette motion dans la mesure où le CM avait voté une résolution 205 qui allait dans le même sens. Elle a poursuivi le traitement de la résolution 197 pour le maintien du Tennis Club au centre de Confignon en analysant les statistiques transmises par le club et demandant aussi des compléments d'informations. Elle a ensuite traité de la suite du concours d'idées en lien avec l'allocation d'un montant dans le cadre du budget 2023, pour la pérennisation de ce concours sur 2023. Un tout-ménage a été diffusé en début de semaine en vue de lancer la suite du concours pour dynamiser la commune. Enfin, 2 dossiers de naturalisation ont été préavisés.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie pour traiter des problèmes de remplacements au sein de la Petite Enfance, ainsi que de différents problèmes de gestion courante.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 18 janvier pour parler d'une séance d'information pour les locataires du 7-9 Hutins. Celle-ci a eu lieu le 24 janvier au soir pour rencontrer les locataires et faire le point depuis la dernière rencontre en 2018, sous l'ancienne législature. Par ailleurs, cette séance avait pour but de répondre aux questions et inquiétudes des locataires. Le Conseil s'est aussi réuni le même jour à midi pour traiter des dossiers courants.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 31 janvier et a fait le point sur les projets en cours (Servette, pose d'obstacles pour éviter le parking sauvage, installation d'une buvette saisonnière et d'un skate parc, le projet de noues et de panneaux photovoltaïques, l'installation d'un terrain de padel, etc...). Concernant l'accueil des réfugiés, ceux-ci ont quitté le dortoir mis à disposition, car une solution plus pérenne a été trouvée. Le bilan a été très positif. Enfin, une première discussion a eu lieu sur la future voie verte à Confignon, en vue du prochain Copil prévu à fin mars.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

La Maire déclare n'avoir rien à communiquer ce soir.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- RH : Mme Petit-Pierre rejoint l'administration communale en qualité de spécialiste RH. Elle sera présente à la Mairie quelques jours durant ces 2 prochains mois pour traiter les dossiers de candidatures des nouveaux postes au concours. Elle travaillera à 60% dès le 01.04.23.
- Services extérieurs : à la suite de 2 démissions, une annonce paraîtra ces prochains jours pour un poste de co-responsable du service, avec profil d'ingénieur de la nature, et un second poste d'employé polyvalent a été mis au concours. Le recrutement pour un ingénieur civil pour les grands projets d'aménagement se poursuit. La demande est forte dans toute la Suisse et les candidats expérimentés sont peu nombreux.
- Finances : le mandataire a terminé notre Plan financier quadriennal avec **Mme Khaghani** et l'a présenté à la CFAS. Ce mandataire travaille également pour les communes de Satigny, Bernex et Lancy. Sans les investissements liés aux grands projets, le résultat présente déjà un déficit d'~280'000.- en 2027. Avec des chiffres stabilisés et vérifiés, la 2^e étape a été entamée, afin d'introduire les dépenses d'investissement, les charges et les revenus de fonctionnements des grands projets. Ce travail sera réalisé durant ces prochains mois et le planificateur financier nous permettra notamment d'évaluer notre capacité à emprunter. Par ailleurs, nous attendons avec impatience, le décompte définitif de l'AFC qui devrait nous parvenir en fin de mois.
- AG de GD Cherpines SA : le CA s'est réuni à 2 reprises pour analyser la proposition de M. Pillet d'entamer une démarche pour élaborer un PLQ de détail. Le Conseil se réunira à nouveau le 9 mars.
- Mobilité : le CA a sollicité auprès du Canton la mise en régime 30 km/h de la route de Soral. Parallèlement à cette demande, la Commune a mandaté un bureau pour sécuriser les traversées entre le village, la Mairie et le hameau des Marais et prévoir un cheminement plus adapté pour les personnes à mobilité réduite. Des compléments ont été demandés au mandataire et l'étude sera présentée ces prochains mois.
- Transports collectifs : consultation pour l'élaboration d'un plan de transports collectifs avec demande pour une nouvelle ligne de petits bus entre les Evaux et plusieurs endroits de la commune. Les bus J et K pourront circuler en site propre entre la Croisée de Confignon et la gare de Lancy-Pont-Rouge, prochainement. La rampe Pont-Rouge sera réservée aux bus, taxis et cycles. Le temps de parcours sera donc réduit à 10 mn.
- Sécurité : la commune de Bernex a engagé un nouvel agent pour la Police municipale et les horaires s'en trouvent modifiés : lundi au vendredi de 7 à 19H. Les jeudis, vendredis, samedis de 19 à 24H en coordination avec la patrouille intercommunale de PLO.

- Sapeurs-pompiers des communes : l'ACG a mis en consultation un concept pour l'organisation des sapeurs-pompiers des communes genevoises. La révision de la loi F 4-05 a mené à la création du groupement intercommunal chargé de la défense contre les incendies, instaurant une nouvelle gouvernance intercommunale des sapeurs-pompiers, pour répondre aux défis sur l'ensemble du territoire cantonal. Il a donc été nécessaire de préciser les responsabilités, l'organisation, la répartition des interventions, les temps de référence, les formations et les tâches hors-service sollicitées par les communes. La Fédération genevoise des sapeurs-pompiers, avec le concours des commandants des compagnies de sapeurs-pompiers, a proposé des modifications, lesquelles seront examinées lors de la prochaine commission sécurité de l'ACG.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe :

- Appel à projets : délai de candidature fixé au 10 avril 23 – flyer distribué.
- Repas des aînés : date fixée au 25 mars et vous êtes tous invités à y participer.
- Cartes journalières CFF : une solution de remplacement est prévue, elle y reviendra après s'être renseignée sur les modalités d'achat auprès des communes.
- Culture : Voyage de Mô, spectacle pour les enfants qui a eu lieu le 19 janvier et suivi par 125 personnes.
- Antigel : présentation de son spectacle « Simple machines » les 11-12 février, très apprécié du public.
- 8 mars - en partenariat avec le FIFDH : Laurence Deonna, pour un film sur sa vie sur les champs de bataille + discussion avec des femmes journalistes travaillant en zones de conflit.
- Festival Groove'N'Move : il aura lieu le 18 mars avec des ateliers et des *battles* pour juniors dans la salle de gym de Cressy.
- Spectacle Les Rustres : aura lieu le 23.03. à la Salle communale à 19H, avec petite restauration prévue.

6. Prestation de serment de Mme Fabienne Hutin, en remplacement de M. Quentin Knight, démissionnaire

Le Président, propose à **Mme Hutin** de se présenter brièvement, ce qu'elle fait, puis, en application du règlement du CM de Confignon, lui demande de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » au serment qu'il va lire. Ce qui est fait.
Il lui souhaite alors la bienvenue au sein du CM.

7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de M. Quentin Knight)

M. Mazzola explique que pour les commissions, les changements sont les suivants :

En CCC, Mme Hutin remplace Mme Joliat

En CDEE, Mme Joliat remplace M. Knight

En CCE, Mme Hutin remplace M. Knight

En TCR, Mme Hutin remplace M. Knight

Le Président propose d'approuver ces changements en bloc ce qui est fait à l'unanimité.

8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux

M. Mazzola propose pour les fondations et groupements le changement suivant : **Mme Hutin** remplace **Mme Joliat** au FMV, ce qui est approuvé à l'unanimité.

9. P DM 945 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC destiné à une étude permettant de préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « la Ruche » sise dans le plan localisé de quartier n°2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates

Mme Gabus-Thorens rappelle que La Ruche est un équipement culturel prévu sur la Place des Cherpines, majoritairement sur Confignon, mais aussi avec une moindre surface sur PLO. Cet équipement sera intercommunal et nous y travaillons depuis fort longtemps. Un travail avait déjà été mené avec les associations pour déterminer le contenu de ce bâtiment, avec Mmes Françoise Joliat et Geneviève Arnold. Puis ce travail s'est poursuivi avec une convention avec PLO déterminant les grandes lignes de ce que nous voulions faire. Enfin, l'an passé, nous avons déterminé plus précisément avec PLO, les m2 et les espaces à intégrer dans ce lieu qui sera un endroit culturel et social. Il devra répondre aux besoins du quartier et permettre son animation. Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est le financement pour une étude qui devra déterminer si les m2 prévus pourront effectivement s'intégrer dans les 2000 m2 déterminés pour la construction de La Ruche. Quelles seront les formes urbaines envisageables et voir ce qui pourrait soulever des difficultés. Pour information, PLO a déjà voté sa part de crédit de CHF 30'000.- lors de son dernier CM.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier explique que Le Centre préconise un renvoi en CSSV et CCC afin de discuter de cette programmation et de connaître les orientations qui ont déjà été discutées avec les c.a. de PLO et Confignon, avant de se prononcer sur cette délibération.

Mme Peradotto communique que VdG se réjouit de ce projet, magnifique, pour créer du lien social et elle propose un renvoi en CCE.

M. Barcellini souhaite renvoyer aussi en CCC. Il relève 2 éléments à analyser : les besoins globaux en équipements publics avant d'avancer sur ce projet d'une part et une étude budgétaire globale.

Le Président propose de voter sur les renvois en CSSV, CCC et CCE.

Le renvoi en CSSV est accepté par 13 oui, 4 non et 2 abstentions.

Le renvoi en CCC est accepté par 12 oui, 5 non et 2 abstentions.

Le renvoi en CCE est accepté par 9 oui, 1 non et 9 abstentions.

10. P DM 944 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 85'000.- TTC pour le rehaussement des quais de bus

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle qu'il est demandé de valider un crédit d'investissement pour mettre aux normes les 2 arrêts de bus qui se trouvent sur notre territoire afin qu'ils soient conformes à la Loi sur les personnes à mobilité réduite. L'un des 2 arrêts se trouve devant Cressy Santé et fait régulièrement l'objet de demandes pour rendre l'accès au bus plus facile pour les personnes à mobilité réduite. Nous parlons donc de 4 quais pour 2 arrêts et elle reste à disposition pour toute question.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Tornare rappelle que cette loi pour rendre accessible les transports publics aux personnes à mobilité réduite date de 2003 et qu'il ne reste que peu de temps à la Commune pour se mettre aux normes. Demain Confignon propose donc de voter sur le siège.

Le Président propose de passer au vote sur le siège.

Le vote sur le siège est approuvé par 18 oui et 1 abstention.

M. Fournier souhaite demander si pour une telle mise aux normes, courante dans le canton, il sera possible de comparer le prix avec des travaux similaires dans des communes voisines ?

Mme von Gunten-Dal Busco précise que les prix mentionnés dans la DM ont été proposés par notre mandataire et que l'objet sera soumis à un appel d'offre. La fourchette semble raisonnable, d'autant qu'un des quais devra être construit ex nihilo.

Le Président propose alors de passer au vote de la DM 944.



Législature 2020-2025

Délibération N° 944

Séance du Conseil municipal du **14 février 2023**

DEMANDE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 85'000.- TTC POUR LE REHAUSSEMENT DES QUAIS DE BUS

Vu la nécessité selon la LHAnd de mettre aux normes les arrêts TPG, pour permettre d'être conforme à la législation en vigueur,

Vu les exigences techniques imposées par l'OETHAnd pour réaliser cette mise en conformité,

Vu la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958,

Vu les demandes des TPG sur la mise aux normes du rehaussement des quais de bus,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 85'000.- TTC destiné au rehaussement des quais de bus.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 6150.501 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 85'000.- TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 944 est approuvée à l'unanimité.

11. DM 942 - Crédit d'investissement complémentaire de CHF 65'000.- TTC destiné à la mise à jour du Plan directeur communal

M. Francey explique que la commission s'est réunie le 30 janvier dernier pour examiner la DM 942. Les raisons fournies par la c.a. sur les raisons de cet investissement complémentaire, de même que le fait que celle-ci respecte les règles sur les marchés publics, ont été apportées. En juin 2018, la précédente législature avait validé un crédit d'étude de CHF 170'000.-, en mars 2021 un nouveau crédit d'étude de CHF 40'000.- a été accepté et avec cette demande complémentaire de CHF 65'000.-, le montant total de l'étude atteindra la somme de CHF 275'000.- avec le même mandataire. Les commissionnaires ont eu une discussion sur le montant qui a paru élevé pour des ajustements du PDCom et ils ont souligné que la version présentée sera toujours décalée par rapport à la réalité. Il n'est donc pas exclu que d'autres demandes de crédits complémentaires puissent être soumises au CM à l'avenir. En cas de refus du crédit complémentaire, le mandataire pourrait prétendre au maximum à la marge de 10% du précédent crédit accordé par le CM, soit CHF 4'000.- sur les CHF 40'000.-, et l'administration devra alors reprendre le PDCom afin d'effectuer des modifications. La commission est ensuite passée au vote et a préavisé négativement ce crédit d'investissement complémentaire de CHF 65'000.-. Il n'y a pas eu de rapport de minorité.

Le Président ouvre le débat.

Mme Uldry Frossard souhaite apporter un complément au rapport de **M. Francey**, à savoir que l'entier du montant de 170'000.- voté par le CM en 2018 a été dépensé pour élaborer la version 0 du PDCom, déposé au CM le 3 mars 2020, pour examen en commissions. Il s'agissait d'un document de travail sur lequel les commissionnaires étaient invités à proposer des ajouts, des modifications et éventuellement de combler des lacunes, avant consultation publique. Elle partage donc les remarques faites aux commissions et l'ancien CA aurait dû prévoir un montant supplémentaire en 2018. Une 1^{ère} demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.- a été soumise au CM pour élaborer la stratégie de la zone villa, s'agissant d'une injonction du canton dont nous n'avions pas connaissance en 2018. Cette demande nous est parvenue en 2020 et toutes les communes du canton doivent donc ajouter cette stratégie au PDCom, avec un délai fixé au 30.06.23. Il était donc nécessaire de travailler d'abord sur la stratégie de la zone villa, laquelle a été présentée en CAM avec pour conséquence que plusieurs fiches du PDCom doivent être modifiées. La 2^e demande de crédit de 65'000.- porte sur les modifications nécessaires, notamment la zone villa, la mobilité, le tennis, et d'autres fiches mentionnées en CAM. Les projets ont évolué avec l'introduction de la Voie verte et les différentes voies de la mobilité douce prévues au projet d'Agglo. Le Canton nous demande aussi d'ajouter les éléments du plan climat cantonal et la future image directrice du Vallon de l'Aire. Une nouvelle fiche patrimoine a également été prévue avec le recensement architectural, qui a été réalisé après la version 0. Le PDCom reflète la vision territoriale pour les 10-15 ans à venir. Il s'agit d'un outil qui nous permettra de défendre vis-à-vis du Canton, les éléments retenus dans ce PDCom. Enfin, la demande de crédit porte sur un montant de 65'000.- pour la mise à jour du PDCom par le groupe de mandataires et son montant inclut déjà les séances de commission en 2020-21, soit CHF 4'168.- et prévoit aussi les heures de séances pour la présentation des modifications en commissions pour un montant de CHF 8'196.- en TCR, et un montant de CHF 3'900.- pour la présentation du PDCom à la population.

Si le montant de la délibération devait être réduit, nous pourrions supprimer la présence des mandataires en commissions et en séance publique, soit une économie d'environ 12'000.- et cette présentation serait confiée au pôle aménagement. Dans tous les cas, ce PDCom version 0, doit absolument être mis à jour, car un grand nombre d'éléments sont obsolètes et il ne peut être envoyé en l'état au Canton. Il est clair qu'il s'agit de le finaliser au plus vite pour le 30 juin, date de la prise en compte du préavis communal par le Canton pour les autorisations de construire en zone villa. Elle assure au président de la CFAS qu'il n'y aura pas d'autres demandes de crédits complémentaires et qu'il faut absolument finaliser ce PDCom pour pouvoir valider la stratégie de la zone villa et pouvoir travailler sur les grands projets d'aménagement. Comme vous le savez, nous avons peu de ressources humaines et si ce travail devait être confié au pôle aménagement, alors ce sera du temps qu'il n'aura pas pour d'autres projets.

M. Fournier ne souhaite pas refaire le débat de la CFAS sur le sujet, mais il trouve que les éléments apportés par la c.a. sur ce sujet sont discutables. On voit bien qu'en 2 ans beaucoup d'éléments nouveaux sont apparus et nécessitent potentiellement une mise à jour, mais il est probable que d'ici 2 ans notre PDCom soit à nouveau complètement périmé et que le document pour lequel nous avons dépensé près de 300'000.- aura une validité et une pérennité toute limitée. Il pense aussi qu'il est du devoir du CA (actuel ou précédent, peu importe) de cadrer les élans créatifs du CM et de s'attacher à vérifier de rester dans le budget initialement alloué, soit CHF 175'000.-. Il conçoit que la zone villa ait amené une autre dimension d'où l'acceptation d'une 1^{ère} rallonge de crédit, mais arriver 2 ans plus tard pour demander 400 heures de mandataires pour retravailler totalement un PDCom ayant requis déjà plus de 170'000.- de mandataires, apparaît comme très discutable. Pour cette raison, une majorité de la CFAS a estimé que le vote de cette DM n'était pas souhaitable.

Mme Joliat est en accord avec **M. Fournier**, particulièrement sur le fait de connaître pourquoi rien ne s'est passé pendant 2 ans et un retour avec une demande en urgence pour un crédit complémentaire ? Savoir aussi comment expliquer que nous sommes toujours dans les seuils de l'AIMP alors qu'en fait ils sont dépassés ? On aimerait comprendre ces changements, sont-ils nécessaires ? Puis, concernant le délai fixé au 30.06.23 par le Canton, elle informe qu'il va être repoussé au mois de décembre, ce qui donnera plus de temps pour étudier ce PDCom.

Mme Uldry Frossard remercie pour ces questions, qui sont importantes. Pourquoi 2 ans, parce que nous avons dû élaborer la stratégie de la zone villa à intégrer au PDCom, ce qui a ensuite eu des incidences sur tous les autres plans. Elle rappelle que cette demande de complément était prévue avec la venue des mandataires dans toutes les commissions en 2020-21, il ne s'agit donc pas d'une demande de dernière minute. Enfin, concernant le PDCom, elle ajoute que certaines fiches prévoient le déclassement de la zone villa, contrairement à ce qui est prévu dans la stratégie de la zone villa, présentée en CAM. Il y a donc incohérence entre les différents documents, raison pour laquelle, il est urgent de modifier le PDCom.

Comme vous le savez, le pôle aménagement est surchargé avec beaucoup de projets (Cherpines, Vuillonex, Grands Projets, mobilité, etc, etc) et très peu de ressources humaines. Il est vrai que l'on n'arrive pas à avancer suffisamment vite et elle comprend bien que 2 ans, c'est long, mais il a été impossible de réaliser le travail avant. Oui, c'est beaucoup d'heures, peut-être n'est-on pas obligé de tout faire, mais il s'agit tout de même de la vision territoriale avec des éléments importants à défendre. Puis, par rapport aux AIMP, elle informe que le CA a sollicité un avis de droit pour pouvoir expliquer en CFAS que les différentes procédures sont bien justes pour les 170'000.- (appel d'offre sur invitation), les 40'000.- stratégie zone villa, (gré à gré pour un mandat imprévisible) et les 65'000.- (marché additionnel pour des éléments imprévus). Elle répète que le CA aurait dû en 2018 prévoir un montant supplémentaire pour les modifications ou dépenser moins. De fait, la totalité a été dépensée, mais il avait bien été indiqué le 3 mars 2020, qu'il s'agissait d'un document de travail. Et il ne reste rien aujourd'hui pour la mise à jour indispensable.

M. Fournier se déclare surpris par ces propos, car en commission il a été plusieurs fois relevé l'impossibilité de revoir « la voilure » des 400 heures de mandataires à la baisse et aujourd'hui, on nous dit le contraire et aussi, de pouvoir renoncer à la présence des mandataires en commissions, à la fiche patrimoine, etc...Tous ces éléments tendent à montrer que ce mandat n'est pas forcément indispensable. Il trouve que la Commune investit des montants considérables dans des études qui visent souvent à remettre en question des orientations passées prises par le CM, le CA ou le Canton. Il pense qu'il serait plus judicieux d'investir nos modestes ressources communales sur des projets plus concrets. C'est la raison pour laquelle il invite à refuser cette DM.

M. Barcellini souhaite prendre de la hauteur dans ce débat, car le PDCom constitue un outil essentiel pour la planification de l'avenir de notre commune, s'agissant de définir l'objectif que nous voulons atteindre en termes d'aménagement, d'environnement, de mobilité. Il s'agit d'un enjeu majeur pour lequel nous avons consacré un temps important en commissions, apportant nombre de modifications reprises dans les fiches qui constituent des éléments liants. Il ajoute que la prestation des mandataires a aussi été irrégulière, mais il ne s'agit plus de cela aujourd'hui. L'important est d'avoir un PDCom qui

permette d'affronter sereinement les défis de l'avenir. Ne pas avancer pour des motifs peu convaincants sera difficile à expliquer à la population et se décharger sur une administration sous-dotée n'est pas non plus une solution. L'enjeu est capital et nous nous devons d'être responsables en votant cette DM et d'aller de l'avant. Il faut donc soutenir ce crédit.

Mme Uldry Frossard constate la complexité de la situation et propose une modification nécessaire avec la diminution de ce mandat. La présence des mandataires aux commissions et pour la séance publique se monte à CHF 12'000.- et n'est pas obligatoire, puis une diminution de CHF 8'000.- est encore possible si on se contente de faire les modifications essentielles pour les cartes et les plans. Elle propose donc de voter sur le montant de CHF 45'000.-.

M. Barcellini propose 2 amendements : 1) une adoption rapide par un vote définitif avant l'été 2023 et 2) de modifier le montant à CHF 45'000.-.

Mme Stoffel pense qu'il faut refuser le budget tel quel et le renvoyer en CAM pour un examen apaisé.

M. Fournier pense que le 1^{er} amendement proposé n'a rien à voir dans un crédit d'investissement et que le 2^e qui rejoint la proposition du CA, continue à le surprendre après les affirmations répétées du CA du caractère indispensable de cette demande, alors qu'aujourd'hui avec cette baisse consentie, cela confirme l'aspect subjectif de ce qui manque à ce PDCom. Il est en accord avec **Mme Stoffel** pour dire que cette discussion n'a pas lieu d'être au CM, sa place étant en commissions. Le Centre se ralliera à une proposition de renvoi en commissions pour revoir la voilure de cette DM à la baisse. La renvoyer aussi en CFAS pour que l'avis de droit sur les marchés publics puisse être partagé par les commissionnaires et rediscuter une nouvelle fois cette DM qui ne fait pas l'unanimité.

M. Kormann se déclare surpris par la teneur de ce qui est annoncé ce soir comparé à ce qui a été présenté à la CFAS. En résumé, nous avons des explications orales en plénière sur des éléments qui paraissaient intangibles et sont maintenant négociables, sur des éléments présentés comme obligatoires et qui sont maintenant optionnels. VdG fait 2 propositions : 1) renvoyer en CFAS et 2) faire une suspension de séance pour qu'une discussion ait lieu dans les groupes sur ces éléments nouveaux.

Le Président le remercie et propose de mettre aux voix l'amendement d'ordre proposé.

La suspension de séance est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

Reprise de la séance.

M. Mazzola propose d'appliquer la procédure qui prévoit que les débats portent soit sur une discussion immédiate et des amendements, soit sur un renvoi en commission(s).

M. Eugster résume la situation en posant que si tout le monde réfléchit, on sera tous d'accord pour dire que nous avons besoin d'un PDCom. Il n'est pas inexistant aujourd'hui et il y a cette demande de budget complémentaire de CHF 65'000.-. La question est donc de savoir si, sur ce montant, de l'argent a déjà été engagé ? **Mme Uldry Frossard** répond par l'affirmative et rappelle que la présence des mandataires dans les commissions entre 2020 et 2021 est due et comprise dans l'offre de 65'000.-.

M. Barcellini propose un renvoi en CAM et en CFAS.

Mme Joliat est d'accord avec cette proposition de renvoi, mais avec une liste de toutes les modifications nécessaires justifiant le montant demandé.

Le Président propose alors de voter les propositions, à savoir un renvoi en CAM et en CFAS.

Le renvoi en CAM est accepté par 16 oui et 3 abstentions.
--

Le renvoi en CFAS est accepté par 17 oui et 2 abstentions.

12. Questions

Le Président informe n'avoir reçu aucune question écrite. Il mentionne qu'une réponse à la question écrite 204 vous a été transmise.

M. Barcellini revient sur la ZDIA et demande si celle-ci sera incluse dans le planificateur financier de la commune ou sera partie prenante des Cherpines en général ?

Mme Uldry Frossard rappelle avoir déjà répondu en CFAS et mentionné un montant pour une entreprise prévoyant s'installer en ZDIA pour laquelle un montant a déjà été intégré dans le plan financier quadriennal. Pour l'instant, deux autres entreprises ont manifesté de l'intérêt pour s'installer, mais nous sommes en attente de la suite.

Mme Gabus Thorens précise qu'il y a 2 bâtiments : dans l'un il y aura une entreprise et dans l'autre, il s'agira d'un hôtel d'entreprises que le propriétaire louera à d'autres entreprises encore inconnues à ce jour.

M. Mazzola saisit l'occasion de demander un état des lieux de l'avancement pour le CM et de qui s'y installe, avec toute la confidentialité requise.

Mme Gabus-Thorens rappelle avoir transmis la typologie des entreprises à prévoir dans la ZDIA en fonction des différentes pièces. Malheureusement, cet appel sur invitation n'a pas donné de réponses concluantes. Le projet sera relancé et il n'y a pas beaucoup à communiquer sur cette question.

Mme Joliat revient sur sa question relative à la sécurisation des carrefours chemin des Marais-chemin de Murcie, et chemin de la Petite-Pralette et chemin des Marais ? Elle souhaite savoir où nous en sommes, avant accident.

Mme Uldry Frossard répond que le service technique s'est rendu sur place avec l'ATE. La possibilité de poser un miroir a été évoquée et la police municipale a également fait part de remarques pour ce carrefour. Une solution se dessine avec un plateau et des amortisseurs à la croisée des chemins. Un plan réalisé par CITEC a été fait et il semblerait que c'est cette solution qui sera retenue pour ralentir les vélos qui descendent depuis le chemin des Marais et les véhicules qui arrivent depuis la Petite-Pralette.

M. Tournier communique que les structures en plastique posées en bas du chemin de Chaumont pour éviter que les vélos ne prennent le trottoir ont été enlevées. Est-il envisagé de faire des constats par la police municipale ou d'autres interventions sont-elles prévues sur cette zone ?

Mme Uldry Frossard répond que la Commune a toujours demandé un aménagement à ce niveau. La police municipale a constaté que de très nombreux cyclistes prennent le trottoir plutôt que la piste cyclable ce qui a abouti à 2 mesures : des aménagements en plastique d'une part, un marquage au sol et plusieurs contrôles réalisés. L'OCT n'était pas favorable à la fin de cet essai à aménager quelque chose de fixe et la police municipale fait des contrôles réguliers sur ces routes. Vu le nombre de récalcitrants, nous devons revenir vers l'OCT pour redemander un aménagement fixe.

M. Barcellini demande s'il peut exercer un droit de réaction à la réponse à sa question écrite et **M. Mazzola** lui répond qu'elle n'est prévue qu'en cas de question orale. **M. Barcellini** en prend acte et reprendra donc en commission.

M. Mazzola repose la question de la mise en service de la fontaine de la Place du village et **Mme von Gunten-Dal Busco** lui répond qu'elle est toujours inscrite dans la liste des choses à faire par le pôle technique.

M. Eugster souhaite féliciter l'administration pour sa présence sur les réseaux sociaux et notamment ce matin, pour apprendre que des cigognes ont fait une halte sur les arbres près de la Mairie.

13. Propositions individuelles et divers

M. Barcellini propose de mettre les questions de la Fondation du logement à l'OJ de la CFAS.

14. Naturalisations (Huis-clos)

M. Fournier présente le dossier N° 2022.1142 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Fournier présente le dossier N° 2022.1352 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le CM préavise favorablement ces dossiers à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22H05.



Félicien MAZZOLA

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire

